



Déclaration Fédérale

Salaires, le compte n'y est pas !

L'été s'ouvre donc sur une provocation : le jeudi 7 juillet 2022 est paru le décret 2022-994 portant majoration du point d'indice de l'ensemble des agent-es de la Fonction publique. Ce décret suppose, qu'en parallèle soit votée une Loi Rectificative à la Loi de Finance 2022 (votée, elle, en décembre 2021), par la nouvelle Assemblée Nationale durant l'été. Le nouveau ministre de la transformation de la Fonction publique avait annoncé, le 28 juin dernier, après douze ans de gel, une revalorisation de ce Point d'indice de 3,5%. En faisant paraître ce décret jeudi dernier, par cette décision unilatérale du gouvernement, il nie la démocratie parlementaire et par la non-consultation, en amont, les instances représentatives des personnels. Macron a gouverné seul durant les cinq dernières années, il entend donc continuer ainsi !

Même si le dégel de la valeur du point de l'indice et les mesures pour les débuts de carrière des grades B sont à inscrire à l'actif de la mobilisation des personnels, la CGT réaffirme que le compte n'y est pas. Loin de là !

Macron et son gouvernement ont l'intention de poursuivre la même politique. L'objectif affiché et, déjà assumé, par la Loi dite de transformation de la fonction publique, par la transposition à marche forcée de notre statut dans un code à usage des DRH, par la loi 3 DS, de toute leur politique est de modifier de fond en comble la fonction publique, son statut et les fonctionnaires et agent-es publics et privés qui la serve. Et par la poursuite de la contre-réforme des retraites, de détruire notre système social par répartition, notre caisse la CNRACL et la sécurité sociale. La loi « Pouvoir d'achat » n'est rien d'autre que l'étouffement de la sécurité sociale ! Le gouvernement ne renonce pas à son projet de démantèlement de nos régimes de retraite. Nous appelons l'ensemble des agents territoriaux à rester mobilisés, comme ils l'ont été en décembre 2019, contre toute réforme d'allongement de départ à la retraite et de remise en cause de notre régime CNRACL.

La fédération CGT des services publics appelle tous les syndicats à réunir les personnels en Assemblée Générale et en Heures d'Information Syndicale, dès à présent, pour compléter et construire les cahiers revendicatifs locaux, faire le lien avec nos revendications nationales et voter la grève. Elle appelle l'ensemble des agent-es à la quinzaine de déploiement confédérale à partir du 12 septembre intégrant à la journée d'action de la Fédération de la Santé le 22 septembre et à faire du 29 septembre, des moments forts de mobilisation et d'action, par le dépôt de préavis de grève locaux.

Dans l'immédiat, la CGT réitère ses demandes d'une politique salariale et non pas une politique du pouvoir d'achat:

- Une augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice avec un effet rétroactif au 1er janvier 2022,
- Une indexation de l'évolution de la valeur du point sur l'évolution de l'inflation,
- La confirmation des engagements quant à l'effectivité de l'extension du Complément de traitement indiciaire, et non sous forme de prime aléatoire comme cela se pratique dans le FPT.

Sans attendre septembre, nous restons vigilants et mobilisés pour soutenir l'ensemble des luttes en cours. Les mobilisations prévues en septembre seront déterminantes pour porter haut et fort nos revendications et faire monter le rapport de force à la hauteur des enjeux, pour construire ensemble une fonction publique du 21ème siècle forte, préservant en toutes circonstances l'intérêt général.